

AVIS DE PROMULGATION

Aux personnes intéressées par le règlement 479-2023 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.

Lors de la séance extraordinaire tenue le 18 octobre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement 479-2023 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.

Le règlement 473-2023 est entrée en vigueur lors de son adoption.

DONNÉ À SCOTT, ce 20 octobre 2023

Michel Lefebvre

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20 octobre 2023

Michel Lefebvre

Directeur général et

greffier-trésorier